



LE PASS CULTURE

- ✓ Le Pass Culture a pour objectif de valoriser l'accès à la culture via une participation financière socialisée de la CMCAS.
- ✓ Il est constitué de **1 ou plusieurs justificatifs pour un montant minimum de 50€** à fournir, concernant les activités suivantes :
 - Spectacles, Monuments historiques, Musées, Cinéma.
 - Parc de loisirs, Zoo, Aquarium, expositions.
 - Achat de livres (livres numériques inclus), CD, DVD, Blu-ray, films en VOD (jeux, film, musique).
 - Adhésions annuelles école de musique, théâtre pour un bénéficiaire de plus de 18 ans.
 - Abonnements annuels à des magazines (jeunesse inclus), journaux.
 - Abonnements de musique en ligne (Deezer, Spotify, Apple music etc...)
- ✓ Les justificatifs **originaux** doivent être fournis avec le Pass dûment renseigné
- ✓ Le Pass Culture est éligible à 1/an par Ouvrant Droit

Le Pass et les justificatifs sont à remettre dans votre SLVie ou dans les antennes de CMCAS.

Le PASS peut être transmis tout au long de l'année dès qu'il est complété. Le PASS reçu après le 15 décembre sera traité et pris en compte pour l'année suivante.

Une fois votre Pass validé, un remboursement vous sera effectué par virement bancaire en fonction de la grille suivante :

Coefficient Social	<10000	10000 à 11999	12000 à 13999	14000 à 15999	16000 à 17999	18000 à 19999	20000 à 21999	22000 à 23999	24000 à 25999	26000 à 27999	28000 à 29999	>30000
Participation CMCAS	41€	39€	37€	35€	34€	33€	32€	31€	30€	29€	28€	27€

Ouvrant Droit :

Nom Prénom

NIA SLVie

RUB/SR: 264 XAA Coefficient social OD : Montant remboursé par la CMCAS€

Signature Bénéficiaire	Signature SLVie	Signature T.C.P	Signature Président CMCAS
------------------------	-----------------	-----------------	---------------------------

